

# Rapport d'activité

81<sup>ème</sup> édition



Mars 2024

Rapport d'activité du SAB  
Groupement suisse pour les régions de montagne



# Préface

La cohésion entre la ville et la campagne est l'une des caractéristiques centrales de la Suisse. Mais cette cohésion nécessite aussi des actions concrètes. Il est donc inquiétant qu'une majorité du Conseil national ait voulu, durant la session d'hiver 2023, supprimer la contribution de la Confédération en faveur du Fonds de développement régional. Cette contribution annuelle ne représente que 25 millions de francs. Toutefois, elle a une forte valeur symbolique. Car elle permet de financer la politique régionale, instrument central de la Confédération en faveur des régions de montagne et des espaces ruraux. Un compromis politique s'est finalement imposé : en 2024, seule la moitié sera versée au fonds. Cette décision est de mauvais augure pour les années à venir. Alors que des milliards ont dû être investis, ces dernières années, pour faire face à des crises majeures, ce sont surtout des mesures d'économie qui s'annoncent pour la nouvelle législature. Celles-ci ne doivent pas se faire unilatéralement au détriment des régions de montagne et des espaces ruraux. La politique régionale a été fondée il y a exactement 50 ans, avec l'entrée en vigueur de la loi sur l'aide aux investissements (LIM). Le SAB profitera donc de l'année 2024 pour

démontrer davantage l'importance de la politique régionale. A l'occasion de l'assemblée générale de 2023, le SAB a révisé ses statuts. Cette révision démontre que le SAB ne représente pas que les régions de montagne, mais aussi les espaces ruraux. Le SAB s'appuie sur le champ d'application de la politique régionale de la Confédération, qui couvre environ 80% du territoire. Après d'intenses discussions, il a été décidé de ne pas changer de nom. Les structures du SAB ont également été légèrement adaptées. Le Forum des jeunes du SAB est désormais mentionné, en tant qu'organe du SAB, avec la même importance que le Conseil des régions de montagne. Tous deux ont pour mission de faire des recommandations au comité du SAB. Afin de renforcer la direction stratégique du SAB, l'organe de la présidence est institué de manière fixe. Jusqu'à présent, il pouvait être activé selon les besoins. Il se compose de la présidente, des deux vice-présidents, ainsi que du directeur et du vice-directeur. Afin de décharger le Comité, les prises de position au niveau des ordonnances ou du droit subordonné sont adoptées par la Présidence et non plus par l'ensemble du Comité.



## Principaux résultats de l'année 2023

En 2023, le SAB a notamment :

1. Rédigé 26 prises de position, publié 12 communiqués de presse, organisé 6 colloques et édité plusieurs publications ;
2. Évité des coupes massives dans la politique régionale de la Confédération ;
3. Démontré, avec le projet Beyond Snow, comment les destinations touristiques peuvent se préparer à des hivers peu enneigés ;
4. Obtenue que le service universel digital à haut débit passe de 10 à 80 Mbit/s, au 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;
5. Publié ses idées pour le futur service postal universel dans un livre blanc ;
6. Présenté des solutions pour faire face à la pénurie de logements dans les régions de montagne ;
7. S'est engagé en faveur d'une rapide entrée en vigueur de l'ordonnance révisée sur la chasse et donc d'une régulation préventive des loups ;
8. Montré comment les chaînes de création de valeur au sein de l'agriculture de montagne peuvent être renforcées grâce à la numérisation ;
9. Décerné pour la treizième fois le Prix montagne, doté de 40'000 francs ;
10. Organisé environ 10'000 jours de travail bénévole au profit des régions de montagne par le biais de «volontaires montagne».

# Défense des intérêts

## Politique des régions de montagne

Sur la base d'une évaluation externe et d'entretiens avec divers acteurs - dont le SAB - la Confédération a actualisé sa **politique pour les espaces ruraux et les régions de montagne**. Elle vise, avec la politique des agglomérations, à établir un «développement territorial cohérent». Ces deux domaines politiques doivent être concrétisés par un plan d'action commun. Le SAB salue certes l'approche d'un développement territorial cohérent. Mais les mesures proposées en faveur des régions de montagne et des espaces ruraux sont insuffisantes et ne tiennent pas assez compte des résultats de l'évaluation, des entretiens et des mandats politiques (motion Egger : plan d'action pour les régions de montagne). Il manque notamment une contribution substantielle des différentes politiques sectorielles. Dans sa prise de position, le SAB a proposé plusieurs corrections. Le Conseil fédéral adoptera les documents stratégiques actualisés durant l'été 2024.

Le budget de la Confédération en faveur de la **politique régionale** a été vivement contesté en 2023. Dans le cadre de l'examen du crédit-cadre sur huit ans, le Conseil national a proposé de réduire les moyens financiers d'un tiers. Cette proposition a pu être écartée lors de la session d'automne 2023. Mais durant la session d'hiver 2023, il a été proposé de supprimer complètement le versement annuel d'environ 25 millions de francs, en faveur du fonds de développement régional. Cette proposition a trouvé une majorité au Conseil national. Ce n'est que lors de la conférence de conciliation

qu'un compromis a pu être trouvé, afin de réduire de moitié le versement pour 2024 (12,5 millions de francs). Les débats ont montré que la compréhension de la politique régionale n'existe pratiquement plus. Le SAB profitera donc de l'année 2024 pour démontrer l'importance de la politique régionale. La politique régionale a débuté en 1974 avec l'ancienne loi sur l'aide aux investissements (LIM) et fêtera donc ses 50 ans.

## Service universel

L'un des principaux objectifs du SAB est de renforcer le service universel sur l'ensemble du territoire et de garantir ainsi l'égalité des chances pour toutes les régions du pays. Dans ce contexte, le SAB a réussi à faire en sorte que le service universel digital à haut débit passe de 10 Mbit/s à 80 Mbit/s, au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Sous la pression du SAB, le Conseil fédéral a en outre laissé entrevoir la possibilité d'assurer une desserte de 1 Gbit/s sur l'ensemble du territoire d'ici 2030. Avec l'approche «**Smart villages**», le SAB a en outre démontré comment les communes de montagne pouvaient utiliser intelligemment la **numérisation**. La numérisation offre des potentiels dans de nombreux domaines, notamment dans celui de la santé. C'est pourquoi le SAB demande une introduction rapide du dossier électronique du patient. De même, le SAB soutient les efforts visant à renforcer la numérisation dans le secteur des transports, par exemple pour la conduite automatisée et l'introduction des attelages automatiques numériques pour le transport ferroviaire de marchandises. Dans l'agriculture également, le SAB soutient les efforts visant à exploiter la numérisation et a pu montrer, dans un projet,



comment les chaînes de création de valeur agricoles pouvaient être renforcées grâce à la numérisation.

### Politique économique

La Suisse doit réduire sa dépendance vis-à-vis de l'étranger. Le SAB s'engage donc en faveur d'approches visant à renforcer les cycles économiques régionaux ainsi que l'**économie circulaire**. La Suisse doit en outre veiller à ce que les infrastructures stratégiques ne soient pas dominées par des entreprises étrangères. A cet égard, le SAB soutient l'approche d'une nouvelle **loi sur la protection des investissements**. Ceci en tant que contre-projet à l'assujettissement de telles infrastructures à la Lex Koller. En outre, le SAB a également soutenu l'introduction d'un **impôt minimum** pour les grandes entreprises internationales, lors de la votation de juin 2023. Cette mesure vise à éviter que les recettes fiscales ne partent à l'étranger. Ainsi, on s'attend à ce qu'une partie des gains supplémentaires générés par le nouvel impôt minimum, soit également redistribuée aux cantons à faible potentiel de ressources, via la péréquation financière nationale.

### Politique agricole

Par le passé, le SAB avait régulièrement fait remarquer que le rythme des réformes de la politique agricole était trop élevé et qu'il ne fallait pas introduire une réforme fondamentale

chaque quatre ans. Le Conseil fédéral y a donc logiquement renoncé pour 2026 - 2029. Pour cette période, seules des adaptations ponctuelles seront effectuées. Une décision du Parlement est nécessaire pour l'**enveloppe financière 2026 - 2029**. Lors de la consultation, le SAB s'est prononcé en faveur d'une augmentation de cette enveloppe financière. En effet, un rapport commandé par la Commission des finances du Conseil national montre clairement que des moyens supplémentaires sont nécessaires pour les mesures d'amélioration structurelle. Cela s'explique par le changement climatique, mais aussi par des retards en matière d'investissements. Les mesures d'amélioration structurelle ont un impact particulier sur les régions de montagne. En 2023, les travaux préparatoires pour la révision du **droit foncier rural**, ainsi que la prochaine étape de la **politique agricole après 2030** ont débuté. Le SAB est représenté dans les groupes de travail respectifs de la Confédération. Pour le SAB, la **protection sociale** des conjoints, actifs sur les exploitations agricoles, constitue une préoccupation majeure. Les propositions présentées par la Confédération en 2023 n'ont pas réussi à convaincre le SAB et ont été renvoyées, afin d'être remaniées.

En 2023, la **plateforme de dialogue «Recherche - pratique dans l'agriculture de montagne»**, dirigée par le SAB - et soutenue financièrement par l'OFAG - a principalement abordé le thème du changement climatique et de ses conséquences sur l'approvisionnement en eau pour l'agriculture de montagne. Un congrès a été organisé à cet effet à Zollikofen, ainsi qu'une excursion dans les cantons de Vaud et Fribourg. Le SAB a en outre publié une fiche d'information pour l'agriculture de montagne, qui présente des mesures à court et à long terme, destinées à garantir l'approvisionnement en eau. En se basant sur l'expérience de l'été extrêmement sec de 2022, le SAB a en outre mené une campagne d'information pour les communes. D'une part, les associations cantonales de communes en ont été informées. D'autre part, des articles ont été publiés dans « montagna », ainsi que dans la revue « Commune suisse ». Le SAB a également eu l'occasion d'intervenir lors de plusieurs conférences nationales, afin d'attirer l'attention sur l'importance d'une **gestion intégrée des bassins-versants**. Avec la fonte des glaciers et la diminution du stockage de l'eau sous forme de neige, la disponibilité de l'eau devient de plus en plus un facteur limitant. Les exigences envers cette ressource sont multiples. Les éventuels conflits d'utilisation doivent être résolus à un stade précoce. C'est à cela que sert notamment l'approche de la gestion intégrée des bassins-versants.

## Tourisme

Le **message sur la promotion économique 2024 - 2027** a accordé des moyens supplémentaires pour la promotion de l'innovation et de la coopération dans le tourisme, ainsi que pour Suisse Tourisme. Le SAB a soutenu les demandes correspondantes lors des débats politiques parlementaires de la session d'automne 2023. Des propositions pour la révision de la **promotion de l'hôtellerie** sont envisagées pour le premier semestre 2024. Les travaux du SAB, en collaboration avec l'Union des transports publics (UTP), afin de mieux prendre en compte le trafic touristique portent leurs fruits. Les chiffres collectés pour la première fois en 2023 montrent que le **trafic touristique** représente 25% du trafic total. Seul environ un quart de ces déplacements touristiques est assuré par les transports publics. Ces chiffres constituent une base importante en faveur de la politique du tourisme et des transports. A cet égard, une motion de la conseillère aux Etats Marianne Maret (Centre/VS) a été transmise au Parlement, afin de demander une meilleure promotion de l'innovation en faveur des transports touristiques.



## Politique des transports

Pour le financement des **infrastructures ferroviaires**, le Conseil fédéral souhaite mettre à disposition 15,1 milliards de francs pour la période 2025 - 28. Le SAB estime que ce montant est insuffisant en raison du retard d'investissement. Nous demandons, dans notre prise de position, qu'il soit porté à 17,7 milliards de francs. Le SAB a en outre approuvé un apport unique de 1,25 milliard de francs pour les CFF, afin de réduire les dettes liées au coronavirus. En 2023, le Parlement a commencé à débattre au sujet de **Rail 2050**. Il est réjouissant de constater que, dans ce contexte, l'aménagement complet du tunnel de base du Lötschberg et la poursuite des travaux de planification du tunnel multifonctionnel du Grimsel ont été approuvés. En revanche, les délibérations sur l'**étape d'aménagement 2023** pour les routes nationales se sont déroulées de manière moins réjouissante. Contrairement aux propositions du SAB, aucun projet n'a été retenu pour les régions de montagne / les espaces ruraux (arrêté sur le réseau routier). Un référendum a été lancé contre l'étape d'aménagement, ce qui signifie qu'une votation populaire aura lieu en 2024. Le crédit supplémentaire de 40 millions de francs, soutenu par le SAB pour la rénovation du **chargement des voitures** à la Furka, au Lötschberg et à la Vereina, a été accepté par le Conseil national. D'autre part, 6 millions de francs ont été accordés pour la promotion du chargement au Simplon. Cette décision doit encore être confirmée par le Conseil des Etats. Dans le cadre des consultations sur les adaptations d'ordonnances, le SAB s'est notamment prononcé en faveur du soutien de la **numérisation en faveur du trafic routier** et de l'autorisation, pour les enfants de plus de 12 ans, de circuler en vélos électriques accompagnés d'adultes.

## Politique des médias

Après le rejet du paquet média, lors de la votation populaire le 13 février 2022, le SAB avait relancé l'idée d'un soutien accru pour la **presse régionale ainsi que la presse associative**, en déposant une intervention parlementaire. L'initiative parlementaire de la présidente du SAB, Christine Bulliard Marbach, (Centre/FR) a été acceptée par les deux commissions compétentes et un projet correspondant a été mis en consultation fin 2023. Le SAB soutient ce projet. Car les recettes publicitaires continuent de baisser fortement et la disposition à payer pour des contenus médiatiques électroniques est faible. Ce projet prévoit donc de soutenir davantage la presse régionale et associative pendant une période transitoire de sept ans.

**L'initiative dite 200 francs ça suffit**, qui demande une baisse substantielle de la redevance Serafe de 335 Fr. a

abouti. Le SAB s'oppose à cette initiative populaire, car elle aurait pour conséquence une diminution massive du budget de la SSR. En revanche, le SAB soutient le contre-projet indirect du Conseil fédéral, qui prévoit d'abaisser la redevance à 300 francs pour les ménages privés et d'exonérer également certaines PME.

## Politique énergétique

L'approvisionnement énergétique de la Suisse doit être radicalement transformé. Le déficit d'approvisionnement en hiver doit être comblé, la dépendance vis-à-vis de l'étranger doit être réduite et le développement des énergies renouvelables doit être massivement accéléré. Dans ce contexte, le Parlement a déjà décidé, lors de la session d'automne 2022, d'accélérer le développement de grandes installations solaires au sein de l'espace alpin («**Solarexpress**»). Un projet comparable en faveur de l'énergie éolienne a suivi, lors de la session d'été 2023 («**Windexpress**»). Lors de la journée d'étude du 25 août 2023 à Campra, le SAB s'est penché sur les conséquences de ces décisions. Les résultats des discussions ont été consignés dans une prise de position consacrée à la politique énergétique.

Lors de la session d'automne 2023, le Parlement a adopté l'**acte modificateur unique**, qui consiste en une révision de la loi sur l'énergie et de celle sur l'approvisionnement en électricité. L'acte modificateur unique crée les bases juridiques nécessaires à la poursuite du développement des énergies renouvelables. Il contient notamment une liste de 16 projets prioritaires permettant l'accroissement de l'énergie hydraulique. On renonce, en revanche, à une ouverture complète du marché de l'électricité. Un référendum a été lancé contre l'acte modificateur unique. Une votation populaire aura donc lieu en 2024. Pour que les énergies renouvelables puissent être développées rapidement, les procédures doivent également être accélérées. C'est l'objet de ce que l'on appelle le «**décret d'accélération**». Ce décret est soutenu par le SAB et se trouve actuellement en discussion au Parlement.

## Aménagement du territoire et logement

Lors de la session d'automne 2023, le Parlement fédéral a adopté, après d'intenses délibérations, la deuxième révision partielle de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT2). La **LAT2** apporte des allègements substantiels dans le domaine des constructions hors des zones à bâtir et accorde davantage de compétences aux cantons. Elle est donc majoritairement en phase avec le SAB. Le SAB s'était fortement engagé dans le processus politique. Cette loi sert, en outre, de contre-projet indirect à l'Initiative pour le paysage. L'initiative

pour le paysage a été retirée après l'adoption de la LAT2. Le Conseil national a en outre décidé de réviser la loi sur les résidences secondaires. C'est le vice-président du SAB Martin Candinas (Centre/GR) qui a initié cette révision. Elle doit permettre la démolition, la reconstruction et l'agrandissement de logements régis par l'ancien droit. Cela répond à une demande que le SAB avait formulée dans un catalogue de revendications, quant à la révision de la législation sur les résidences secondaires.

La **pénurie actuelle de logements** ne touche pas seulement les villes, mais aussi de nombreuses communes rurales et de montagne. Le SAB a donc fait part de ses préoccupations, d'une table ronde convoquée par le Conseiller fédéral Guy Parmelin, puis a participé à l'élaboration d'un plan d'action, en collaboration avec la Confédération. Ce plan d'action contiendra également des mesures destinées en particulier aux communes touristiques. Il devrait être adopté en février 2024, lors d'une prochaine table ronde. Le SAB a également lancé un nouveau projet qui présentera des solutions pour la création de **logements pour les employés** de communes touristiques. Ce projet sera réalisé en 2024. Les communes pilotes concernées sont Obergoms, Lenk et Scuol.





«Les discussions menées pendant l'examen du budget fédéral 2024 démontrent qu'il faut à nouveau mettre l'accent sur le fonctionnement et l'importance de la politique régionale.»

Christine Badertscher, Conseillère nationale et membre du Comité du SAB

Au niveau politique, le SAB continue de s'engager pour l'abolition de la valeur locative. Toutefois, la valeur locative doit continuer à être prélevée sur les résidences secondaires occupées par leur propriétaire. Dans le cas contraire, les cantons de montagne et les communes touristiques risquent de subir des pertes fiscales se montant à plusieurs millions de francs. Les délibérations du Conseil des États se déroulent selon l'avis du SAB. Le Conseil national souhaite toutefois procéder à un changement de système. Pour répondre aux inquiétudes des cantons et des communes, il propose d'ancrer la possibilité de prélever une nouvelle taxe sur les résidences secondaires dans la Constitution.

### Politique environnementale

Lors de la votation populaire de juin 2023, le SAB s'est engagé en faveur de la nouvelle **loi sur le climat et l'innovation (LIC)**. La LIC a servi de contre-projet indirect à l'initiative sur les glaciers, retirée entre-temps. La LIC constitue une loi-cadre formulant surtout les objectifs à atteindre pour parvenir à un zéro net d'ici 2050. Les mesures concrètes sont contenues dans la loi sur l'énergie («acte modificateur unique»), ainsi que dans la loi sur le CO<sub>2</sub>. La **loi sur le CO<sub>2</sub>** fait actuellement l'objet de délibérations parlementaires. Elle est en principe soutenue par le SAB. Contrairement à la loi sur le CO<sub>2</sub> qui a été rejetée (votation de juin 2021), la nouvelle loi ne contient pas de nouvelles taxes et impôts.

Le SAB rejette l'**initiative sur la biodiversité**. Ce texte est beaucoup trop radical et limiterait massivement l'agriculture, le tourisme ainsi que d'autres secteurs économiques. Le SAB était en faveur d'un contre-projet indirect modéré. Une proposition en ce sens existait et les initiateurs étaient prêts à retirer leur initiative, sur la base de ce contre-projet. Le Conseil des États a toutefois décidé de ne pas entrer en matière. L'initiative sera donc soumise au vote en 2024, sans contre-projet.

Le Parlement a adopté la révision de la **loi sur la chasse**, lors de la session d'hiver 2022. Ce faisant, un changement de paradigme a été opéré, passant d'une régulation du loup réactive, à une régulation proactive ; c'est-à-dire avant même

que des dommages ne surviennent. Aucun référendum n'a été lancé contre la révision de cette loi. L'ordonnance d'exécution est donc entrée en vigueur le 1er décembre 2023. Il était important que sa mise en œuvre soit rapide, car la loi sur la chasse n'autorise la régulation préventive que pendant la période allant du 1<sup>er</sup> septembre au 31 janvier. L'ordonnance prévoit qu'au minimum 12 meutes de loups soient maintenues en Suisse. En automne 2023, il y avait environ 30 meutes. Le SAB s'est engagé pour une entrée en vigueur rapide de l'ordonnance et a demandé diverses corrections dans le cadre de la procédure de consultation. Depuis 2021, le SAB encourage en outre, en collaboration avec l'Union suisse des paysans (USP) et la Société suisse d'économie alpestre (SSEA), les échanges d'expériences liés à la problématique du loup, par le biais de la **«plateforme de dialogue gestion des pâturages et grands prédateurs»** ([weidemanagement.ch](http://weidemanagement.ch)). Cette plateforme de dialogue n'aborde pas les aspects politiques. Ce n'est qu'ainsi qu'il a été possible de réunir tous les acteurs importants, y compris les cantons, les communes et les milieux touristiques. La plate-forme de dialogue a organisé une réunion le 30 novembre 2023 et a tiré un bilan intermédiaire. Tous les participants étaient d'accord pour dire que la plateforme a fait ses preuves et qu'elle devait être maintenue.

### Relations internationales

Le SAB exerce une influence sur la politique internationale des régions de montagne, entre autres par le biais de l'association européenne des régions de montagne **Euromontana**. Le SAB est également en contact avec la **Convention alpine** et la stratégie macrorégionale pour l'espace alpin **EU-SALP**. Le SAB est représenté au sein du Conseil consultatif pour le développement rural du **Tyrol du Sud** et entretient des relations avec de nombreuses autres organisations de montagne de toute l'Europe. Des liens étroits se nouent en outre à travers les différents projets internationaux de coopération (voir plus loin).



# Interview

**Trois questions pour Laurent Favre, vice-président du SAB et Conseiller d'État du canton de Neuchâtel**

**Vous êtes vice-président du SAB depuis 2009. Comment le contexte politique pour les régions de montagne et les espaces ruraux a-t-il évolué durant cette période ?**

Durant ces 15 dernières années, les pressions politiques se sont intensifiées sur les régions rurales et de montagne. La compréhension mutuelle, entre les modes de vie urbains et ruraux, semble malheureusement se réduire. Heureusement, jusque-là, le Parlement fédéral veille à cultiver les équilibres confédéraux et montre ainsi de l'intérêt pour les causes des régions de montagne et rurales. L'équilibre ville-campagne reste toutefois fragile.

**Les régions de montagne et les espaces ruraux sont-ils suffisamment pris en compte quant à la politique des transports de la Confédération ?**

Grâce aux budgets pour le trafic régional des voyageurs, ainsi que pour les projets d'infrastructures ferroviaires, la Confédération apporte son soutien à l'ensemble du pays. Il s'agit toutefois de rester attentif, afin que les moyens financiers ne bénéficient pas uniquement aux grandes agglomérations du plateau. Il faut aussi éviter la fermeture de lignes de transport dans les régions de montagne et rurales. Pour cela, il faut notamment une application adaptée des directives relatives à la rentabilité minimale de ces lignes.

**Dans quel domaine la politique des transports, la Confédération devrait-elle davantage intervenir ?**

L'état du réseau implique des efforts pour le transport des voyageurs et des marchandises. Chaque canton et région doivent toutefois prioriser dans quel domaine ils souhaitent réaliser des efforts, au gré des besoins spécifiques. Les exigences à Bâle ne sont pas les mêmes qu'en Valais, aux Grisons ou à Neuchâtel. Grâce au fonds FIF, nous bénéficions heureusement de montants importants pour renforcer progressivement l'attractivité de l'offre. In fine, les freins au développement seront probablement surtout liés à la pénurie de ressources humaines et aux difficultés de réaliser des chantiers, en parallèle de l'exploitation des lignes.



# Communication

Le SAB publie, dix fois par an, sa revue «montagna». Cette publication est adressée à tous les membres du SAB et contient des informations actuelles et de fond sur les régions de montagne ainsi que sur les espaces ruraux.

## Relations avec les médias

En 2023 (2022), 1203 (1304) articles et reportages radio/TV ont été publiés sur le SAB. Le SAB a lui-même diffusé 12 (17) communiqués de presse sur différents thèmes concernant les régions de montagne et rurales. En 2023, le SAB a en outre envoyé 31 (35) courts messages. Les conseillers d'Etat et les présidents de communes reçoivent chaque mois une newsletter, qui leur est adressée personnellement, afin de renforcer les liens avec ses membres. Les actualités du SAB sont bien entendu également disponibles sur les médias sociaux (Facebook, LinkedIn, Twitter et YouTube).

Le SAB organise régulièrement des **colloques afin de promouvoir les échanges d'informations et d'expériences** entre les acteurs du développement régional, de produire ainsi des impulsions et de poser des jalons pour l'avenir. En 2023, les colloques suivants ont été organisés (souvent en partenariat avec d'autres organisations) :

- Conférence de la plate-forme de dialogue « Recherche et pratique dans l'agriculture de montagne » du 25 janvier 2023 à Zollikofen ;
- Webinaire de la Conférence des régions sur la gestion intégrée des bassins versants du 9 juin 2023 (en ligne) ;
- Assemblée générale du SAB du 24 août 2023 et journée d'étude sur l'énergie du 25 août 2023 à Campra ;
- Excursion technique de la plate-forme de dialogue Recherche - Pratique des 5 et 6 septembre 2023 dans les cantons Fribourg et de Vaud, sur le thème de la gestion de l'eau pour l'économie alpestre ;
- Conférence de mi-parcours de la plateforme de dialogue dédiée à la gestion des pâturages et les grands prédateurs du 30 novembre 2023 à Berne ;
- Réunion de la Conférence des régions, sur la mise en œuvre de la LAT 2, le 1er décembre 2023 à Berne.

Les **publications suivantes** sont parues en 2023 :

- Livre blanc sur le développement du service postal universel - mai 2023 ;
- Rapport final du projet Smart villages - septembre 2023 ;
- Document de position sur la politique énergétique - 29 septembre 2023 ;
- Guide de la numérisation en faveur des chaînes de valeur ajoutée de l'agriculture de montagne - novembre 2023.

Toutes ces publications sont disponibles sous forme électronique à l'adresse : [sab.ch](http://sab.ch).

## Services

### Services du département technique

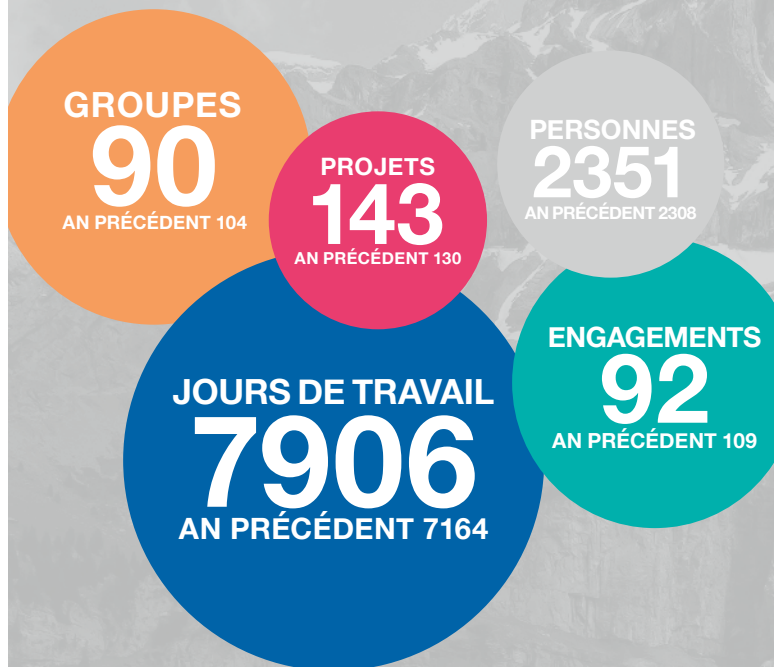
Le département technique (DT) du SAB propose des activités de conseils variées dans le domaine de l'agriculture de montagne. Cela comprend, entre autres, des **conseils pour les constructions rurales**. Le SAB est l'organisation faitière des **coopératives de construction rurale (CCR)**. Le SAB représente les CCR à l'extérieur et leur offre des prestations les plus diverses. En font partie les contrats-cadres pour l'assurance responsabilité civile d'entreprise, ainsi que l'assurance responsabilité civile des constructeurs et des maîtres d'ouvrage. Les collaborateurs des CCR étaient jusqu'à présent affiliés à la caisse de pension du SAB. Mais cette fondation de prévoyance a été dissoute à la fin 2022. Ainsi, les CCR ont opté pour des caisses de prévoyance individuelles. Le DT organise des journées d'information et de formations continues, aussi bien pour les cadres que pour les collaborateurs spécialisés des CCR. Sur les 25 CCR affiliés au SAB, 19 sont opérationnels en tant qu'entreprises de construction et emploient du personnel spécialisé. Les six autres fournissent des matériaux de construction à leurs membres et louent des panneaux de coffrage ainsi que divers outils, mais n'emploient pas de collaborateurs spécialisés. Les CCR comptent au total plus de 23'000 membres. Informations complémentaires sur : [sab.ch](http://sab.ch) - rubrique DEPARTEMENT TECHNIQUE

### « Volontaires montagne » ensemble pour nos régions

« Volontaires montagne » (ou bergversetzer en allemand) constitue un projet commun du SAB et de l'Aide suisse à la montagne. Il s'agit en particulier de planifier l'engagement de groupes d'apprentis, de classes d'écoles, de seniors, ainsi que d'autres bénévoles pour des travaux d'un ou plusieurs jours dans les régions de montagne. « Volontaires montagne » soutient des paysans, des coopératives d'alpage, des corporations, des communes, des offices du tourisme, etc., pour l'aménagement, la conservation et l'entretien des régions de montagne. Il propose également son aide pour des projets de construction, tels que des maisons ainsi que des exploitations agricoles, l'aménagement de chemins pédestres, l'approvisionnement en eau, de même que l'aménagement de paysages (nettoyage de pâturages d'alpage, entretien des forêts), etc. En règle générale, l'intervention est gratuite pour les bénéficiaires de ces engagements. L'année 2023 a enregistré pratiquement autant d'engagements qu'avant la pandémie de coronavirus. Le site [volontairesmontagne.ch](http://volontairesmontagne.ch) a été entièrement renouvelé et les processus ont été numérisés.

## bergversetzer

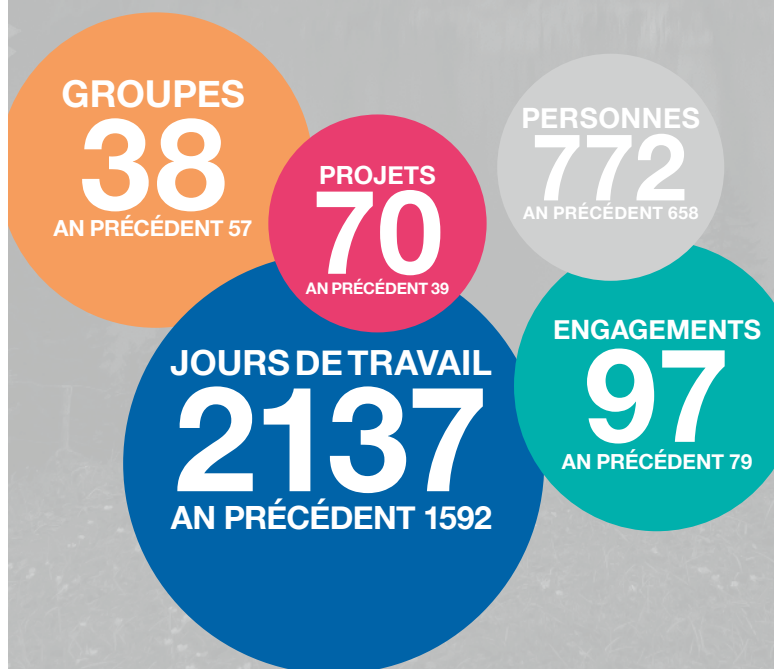
Les résultats obtenus en 2023\*



\*Inclus les journées organisées mais non réalisées.

## volontaires montagne

Les résultats obtenus en 2023\*



\*Inclus les journées organisées mais non réalisées.

## Services liés au développement régional

Le SAB soutient les acteurs des régions de montagne et des espaces ruraux dans leurs projets par le biais de conseils. Le SAB gère également différents secrétariats d'organisations proches :

- Groupe parlementaire montagne ;
- Conférence des régions ;
- Conférence des présidents de communes touristiques de montagne ;
- Réseau de communes Alliance dans les Alpes Suisse ;
- Conférence des associations paysannes de montagne;
- Société suisse d'économie alpestre ;

Jusqu'aux élections d'octobre 2023, le «**Groupe parlementaire montagne**» comprenait 56 parlementaires fédéraux qui s'engagent particulièrement pour les intérêts des régions de montagne. Son président était le Conseiller aux États Stefan Engler (Centre/GR). Lors du changement de législature, le Conseiller national Simon Stadler (Centre/UR) a repris la présidence. Le SAB assure le secrétariat de ce groupe. Avant chaque session, ses membres reçoivent un aperçu de la session, document comprenant des recommandations du SAB, quant aux principaux objets traités.

La **Conférence des régions (CdR)** jouit du statut de groupe de travail permanent du SAB. La Conférence des régions compte actuellement 35 régions. En 2023, la CdR a organisé un webinar sur la gestion de l'eau et une conférence sur la LAT 2.

Au sein du **Réseau de communes Alliance dans les Alpes**, environ 270 communes de tout l'espace alpin entretiennent des échanges d'informations et d'expériences. Les communes suisses sont organisées dans une structure associative propre ; le SAB en assure le secrétariat.

La **Conférence des présidents de communes touristiques de montagne** regroupe actuellement 45 communes. Le SAB en assure le secrétariat. Aucune manifestation n'a eu lieu au cours de l'année 2023.

Le **Bus alpin** comble une importante lacune dans le domaine des transports publics. Il prend en charge des passagers, là où aucune indemnisation publique n'est possible. Le Bus alpin est organisé en association, depuis le 8 avril 2011. Les organismes nationaux suivants : CarPostal Suisse, SAB, CAS, UTP, Réseau des parcs suisses, Suisse Rando et ATE, ainsi que les régions membres sont représentés dans l'association. Celle-ci est présidée par le SAB. Le nombre

de membres ne cesse de croître et s'élève actuellement à 20 : Alp Flix (GR), Bergün (GR), Beverin (GR), Binntal (VS), Charmey (FR), Chasseral (BE/NE), Engstlenalp (BE), Gantrisch (BE), Greina et Blenio (GR/TI), Habkern-Lombachalp (BE), Huttwil (BE), Ibergereg (SZ) Jura-Vaudois (VD), Lenk (BE), Moosalp (VS), Pany/St. Anthönien (GR), Randen (SH), Thal (SO), Val de Travers (NE) et Zürcher Oberland (ZH). En 2023, le Bus alpin a transporté 125'760 passagers, ce qui représente le deuxième record jamais atteint. Le Bus alpin montre de manière exemplaire comment les transports touristiques peuvent être organisés.

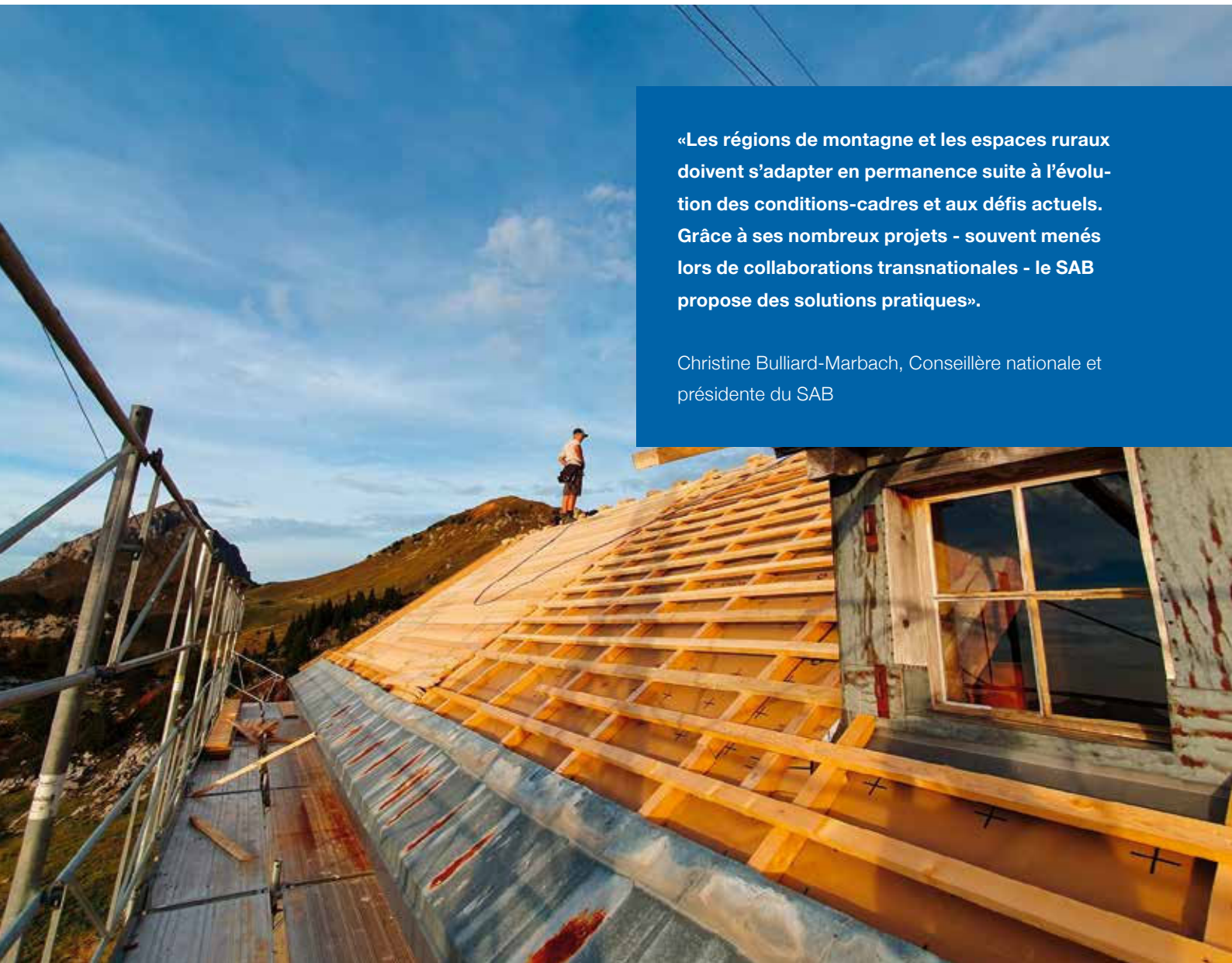
Le SAB était propriétaire de **SEREC Sàrl** dès le 25 juin 2012. Depuis lors, l'environnement de SEREC a fortement changé. C'est pourquoi le SAB, en tant que propriétaire de SEREC, a décidé, en 2022, de la dissoudre au 31 mars 2023. Les travaux de dissolution ont été effectués en 2023. Les deux derniers collaborateurs ont pu donner une nouvelle orientation à leur carrière professionnelle.

Le SAB est partenaire du projet Interreg **SmartComUnity**. Comme pour le projet SmartVillages, il s'agit d'utiliser intelligemment les potentiels de la numérisation. Grâce à ce nouveau projet, le réseau des villages intelligents, initié par le SAB, peut être poursuivi sous l'appellation SMART ALPS. Afin d'intensifier les échanges d'expériences sur le thème des SmartVillages entre les quatre stratégies macro-régionales, le SAB a également donné l'impulsion pour la création du projet Horizon Europe, intitulé **SMART ERA**. Ce projet a été approuvé en 2023. Le SAB en est partenaire. D'autre part, le SAB est partie prenante du projet Interreg **Beyond Snow**. Ce dernier cherche des alternatives aux sports de neige et mettra en place des solutions dans les régions pilotes impliquées (Sattel-Hochstuckli pour la Suisse). En raison du faible enneigement de l'hiver 2022/23, le projet a bénéficié d'une très grande attention médiatique, après son lancement. Les attentes à cet égard sont donc très élevées. Le SAB va également favoriser l'accessibilité des enseignements obtenus, auprès des autres destinations touristiques suisses.

Grâce au soutien financier de l'Office fédéral de l'agriculture, le SAB a pu réaliser, en 2023, un projet visant à renforcer les **chaînes de valeurs ajoutées agricoles**, grâce à la numérisation. Deux régions pilotes - Val Müstair et Poschiavo - y ont participé. Les résultats sont disponibles, entre autres, dans un rapport final et un guide figurant sur [sab.ch](http://sab.ch). Les résultats peuvent être appliqués à d'autres chaînes de création de valeurs.

Deux autres nouveaux projets ont été approuvés à l'automne 2023 : 1) le projet **Ruralplan** est financé par le programme européen d'observation du territoire ESPON. Il se penche sur la question des stratégies que peuvent mener les régions en décroissance. Le SAB collabore ici avec des partenaires norvégiens et suédois. 2) Le projet de création de **logements pour les employés de communes touristiques** est soutenu par la Confédération, via le programme de promotion du développement durable. Les deux projets débuteront en janvier 2024 et dureront un an.

Depuis début 2022, le SAB est coorganisateur des échanges d'expériences « **Ma Commune** » (mynigmeind.ch). Les représentants de communes et de régions intéressés s'y rencontrent une fois par mois, afin de procéder à des échanges en ligne d'une heure, sur des thèmes d'actualité liés à la numérisation.

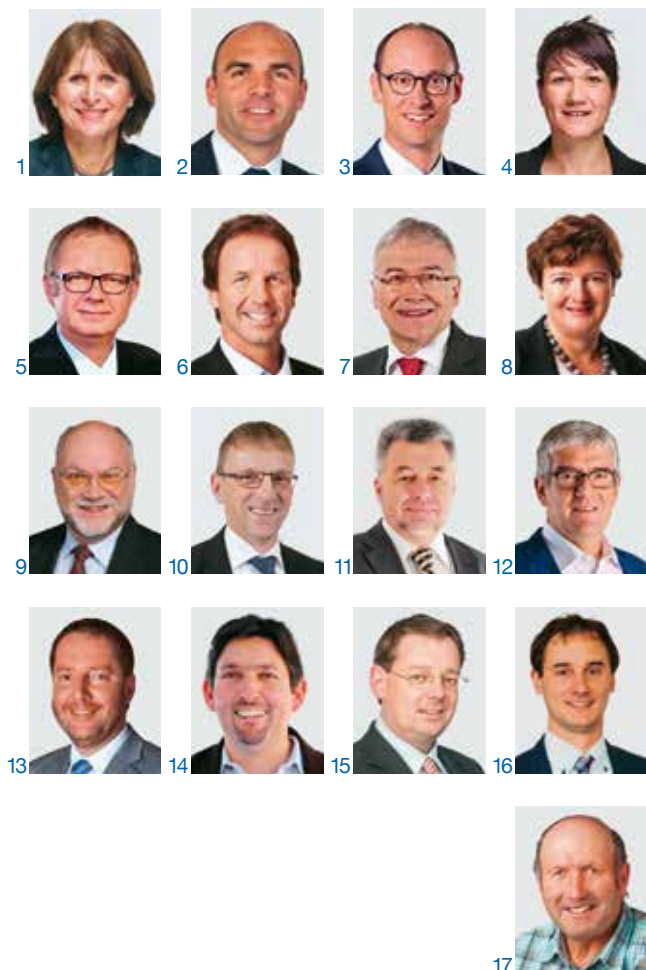


«Les régions de montagne et les espaces ruraux doivent s'adapter en permanence suite à l'évolution des conditions-cadres et aux défis actuels. Grâce à ses nombreux projets - souvent menés lors de collaborations transnationales - le SAB propose des solutions pratiques».

Christine Bulliard-Marbach, Conseillère nationale et présidente du SAB

# Organes du SAB

## Comité du SAB



1. Présidente : Bulliard-Marbach Christine, Conseillère nationale, 3182 Ueberstorf
2. Vice-président : Favre Laurent, Conseiller d'Etat du canton de Neuchâtel, 2035 Corcelles-Cormondrèche
3. Vice-président : Candinas Martin, Conseiller national, 7172 Rabus
4. Badertscher Christine, Conseillère nationale, 4934 Madiswil
5. Blatter Daniel, directeur de la région Toggenburg, 9630 Wattwil
6. Flück Peter, député au Grand Conseil, 3800 Interlaken
7. Hêche Claude, ancien Conseiller aux Etats, 2822 Courroux
8. Huber Susanne, directrice de la Chambre d'économie de l'Oberland bernois BE, 3800 Interlaken
9. Lustenberger Ruedi, ancien Conseiller national, 6113 Romoos
10. Müller Stefan, Landeshauptmann, 9050 Appenzell
11. Oleggini Matteo, 6942 Savosa
12. Parolini Jon Domenic, Dr., Conseiller d'Etat, 7000 Coire
13. Pasche Philippe, ancien directeur de la Société suisse de crédit hôtelier, 1860 Aigle
14. Rosat Philippe, agriculteur, 1660 Château d'Oex
15. Ruppen Franz, Conseiller d'Etat, 3904 Naters
16. Seiler Peter, ing. Agronome HES et agriculteur, Sarnen (à partir d'août 2023)
17. Zumbühl Ferdinand, maître agriculteur, 6383 Wiesenberg

## Assemblée générale

L'AG du SAB se réunit une fois par an. Celle de 2023 a eu lieu le 24 août 2023 à Campra (TI). Le procès-verbal de l'AG peut être consulté sur [sab.ch](http://sab.ch).

## Conseil des régions de montagne

Le Conseil des régions de montagne est l'organe consultatif du SAB et se réunit en règle générale une fois par an. La liste des membres du Conseil peut être consultée sur [sab.ch](http://sab.ch).

## Forum de la jeunesse

Le Forum des jeunes du SAB regroupe des jeunes issus des communes ayant obtenu le « Commune de montagne – la jeunesse, notre avenir ». Le rôle du Forum des jeunes consiste à formuler des recommandations à l'attention du comité du SAB et à décider de l'attribution du label. Informations complémentaires : [jeunesse-en-region-de-montagne.ch](http://jeunesse-en-region-de-montagne.ch).





## Bureau du SAB

**Le bureau du SAB se compose actuellement comme suit :**

- Egger Thomas, géographe diplômé, directeur (90%)
- Niederer Peter, lic. Phil. nat. géographe, vice-directeur (80%)
- Ambühl Vera, Master of Arts en sciences politiques, stagiaire (à partir du 1er septembre 2023)
- Droz Selina, Bachelor of Science BFH en agronomie, collaboratrice en économie agricole (80%)
- Fölmli Pius, responsable de travaux diplômé SBA, chef du département technique
- Gillioz Vincent, lic. Phil., chargé d'information (90%)
- Kammermann Rita, coordinatrice pour volontaires montagne (90%)
- Näf Franziska, collaboratrice commerciale DT-SAB (50%)
- Padrutt Blanca, Comptabilité (80%)
- Peter Alain, coordinateur volontaires montagne (80%)
- Peter Nicole, planification des constructions (40%)
- Rekibi Barbara, employée de commerce (80%)
- Thoma Janine, Bachelor of Science BFH en agronomie, conseillère en construction (60%)
- Widmer Franz, volontaires montagne (40% à partir du 15 mars 2023)

## Membres

Le Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB) comprenait les membres suivants à la fin décembre 2023 (chiffres de l'année précédente entre parenthèses) :

**Cantons** : Argovie, Appenzell Rhodes-Extérieures, Appenzell Rhodes-Intérieures, Bâle-Campagne, Berne, Fribourg, Glaris, Grisons, Jura, Lucerne, Neuchâtel, Nidwald, Schwyz, Soleure, Saint-Gall, Tessin, Thurgovie, Uri, Vaud, Valais, Zurich

**Communes** : 458 (458)

**Organisations suisses, cantonales et régionales, organisations agricoles, corporations** : 76 (77)

**Coopératives de construction rurales (CCR) et groupes de construction** : 26 (26)

**Régions** : 30 (35)

**Organisations touristiques** : 26 (24)

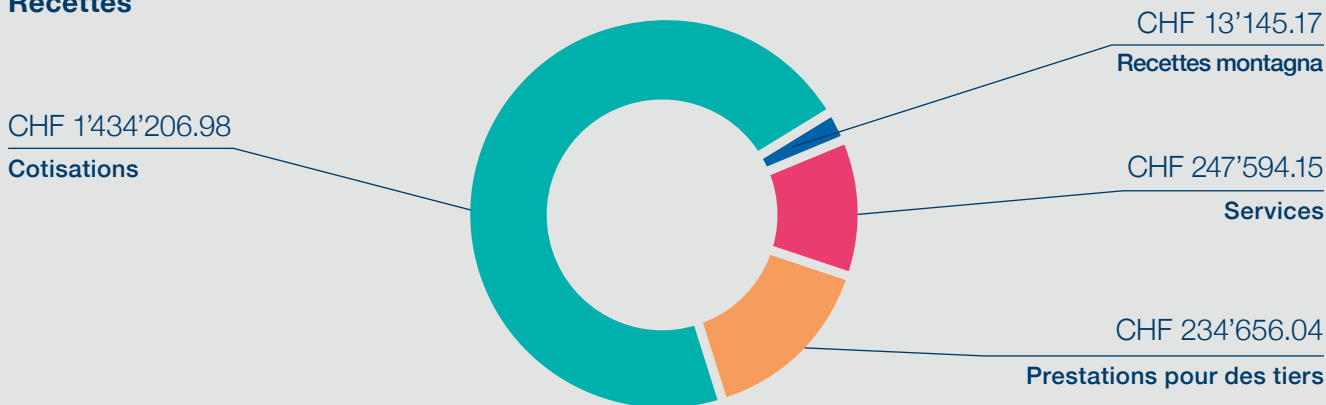
**Entreprises commerciales, banques et autres organisations** : 28 (31)

**Membres individuels** : 351 (354)

# Finances

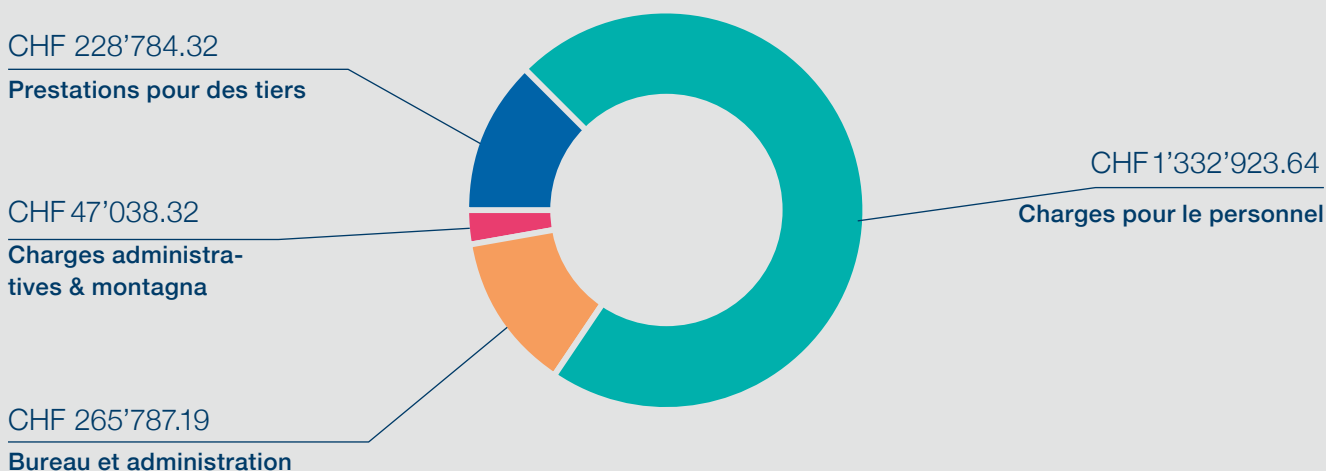
Vous trouverez toutes les informations détaillées quant à la comptabilité du SAB, ainsi que le rapport des réviseurs de comptes, sur : [sab.ch](http://sab.ch)

## Recettes



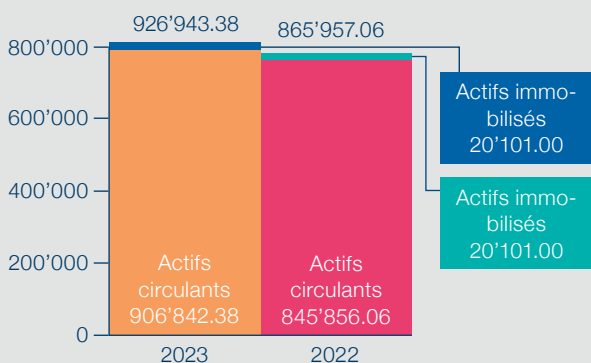
**Excédent de recettes CHF 19'348.13**

## Dépenses



## Actifs

(Actifs circulants et immobilisés)



## Passifs

(Capital étranger et capital propre)

